

LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DES AMBROISIES

LES 10 ANS DE L'OBSERVATOIRE DES AMBROISIES



Dans ce numéro

Les 10 ans de l'Observatoire des ambrosies

Inscrivez vos événements des journées de lutte contre les ambrosies 2021

Autorisation du brûlage des ambrosies à l'air libre sous certaines conditions

www.ambrosie.info et signalement-ambrosie.fr font peau neuve

Publication des cartes de répartition des ambrosies en France

Dans le cadre de l'ouverture des **journées de lutte contre les ambrosies** et pour marquer son **10^{ème} anniversaire**, l'Observatoire des ambrosies organise un e-colloque national avec la participation d'une vingtaine d'intervenants et spécialistes de haut vol pour tout savoir sur les ambrosies et parler, plus largement, de santé environnement des espèces à impact sur la santé humaine.

Le e-colloque qui se tiendra le **15 juin de 9h30 à 16h30** est ouvert à toutes et tous : pas besoin de login ou mot de passe pour vous connecter à cette journée gratuite sur inscription. Des interventions en direct et enregistrées, des quizz et des réponses aux questions des participants rythmeront la journée animée par un journaliste.

Au programme :

MATIN - Histoire et bilan :

- **9h30-10h30** - L'histoire de l'Observatoire des ambrosies
- **10h30-11h** - Les impacts de la plante
- **11h-11h30** - La rencontre avec les différents acteurs de la lutte
- **11h30-12h** - L'extension des missions de l'observatoire

APRES-MIDI - Ateliers techniques :

- **13h30-14h30** - Quel peut être le rôle de la société civile dans une dynamique santé-environnement ?
- **14h30-15h30** - Réglementation : fin ou moyen ?
- **15h30-16h30** - Quels outils futurs pour la lutte contre les ambrosies ?

[Voir le programme détaillé](#)

Inscrivez-vous dès à présent pour participer à cette journée : [cliquez ici](#)

INSCRIVEZ VOS EVENEMENTS DES JOURNEES DE LUTTE CONTRE LES AMBROISIES 2021

Entre le **15 et le 30 juin**, des manifestations autour de l'ambrosie sont organisées partout en France par diverses structures (mairies, référents ambrosies, CPIE, FREDON, conservatoires botaniques, parcs nationaux, etc.) et peuvent prendre différentes formes : réunions d'informations sur la plante (biologie, écologie, réglementation, lutte), expositions, échanges avec des acteurs de la lutte, arrachages collectifs, animations Cap'tain Allergo, formations de référents...

Ces événements ont pour but d'informer et sensibiliser le grand public, les élus, les gestionnaires de milieux ou d'autres professionnels aux problèmes sanitaires, environnementaux et agricoles que pose l'ambrosie ainsi que d'aider et d'encourager la mise en place des actions de lutte contre la propagation de cette plante.

Vous organisez, entre le 15 et le 30 juin, un événement autour de l'ambrosie, faites-le savoir en remplissant le formulaire en ligne [en cliquant ici](#).

[Voir la page officielle de l'évènement](#)

AUTORISATION DU BRÛLAGE DES AMBROISIES À L'AIR LIBRE SOUS CERTAINES CONDITIONS



La loi anti-gaspillage de février 2020 prévoit l'interdiction du brûlage à l'air libre de biodéchets.

Depuis la parution du [décret du 11/12/20¹](#), un détenteur de végétal peut toutefois obtenir une **dérogation individuelle** sous certaines conditions pour le **brûlage des végétaux classés comme végétaux exotiques envahissants, nuisibles à la santé humaine**, ou faisant l'objet d'une mesure ordonnée de destruction par l'Etat en raison d'une **pathologie végétale**. Il faut notamment qu'aucune solution alternative efficace d'élimination n'existe et garantir un niveau de sécurité environnementale sur le plan du risque de dispersion de vecteurs contaminants.

Le demandeur devra renseigner le formulaire [cerfa N°16145*01](#) en mentionnant entre autres ses coordonnées, les espèces concernées par le brûlage, leur volume approximatif, la zone concernée par l'arrachage et les détails des opérations de brûlage et l'adresser à la préfecture du département du lieu de réalisation de l'opération de brûlage.

L'autorisation est délivrée par l'autorité administrative compétente pour une période d'un an, et est renouvelable sur demande.

WWW.AMBROISIE.INFO ET SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR FONT PEAU NEUVE

Pour rappel, [www.ambrosie.info](#) est le site de l'Observatoire des ambrosies qui permet de trouver de l'information sur l'ambrosie de manière générale tandis que [signalement-ambrosie.fr](#), géré par Atlasanté, est le site de la plateforme qui permet de signaler la présence d'ambrosie en France.

[www.ambrosie.info](#), actuellement hébergé sur le site du ministère de la santé, va **migrer dans le courant du mois de juin vers un nouveau site [ambrosie-risque.info](#)**, reprenant les informations de l'ancien site et plus encore ! Par ailleurs, [ambrosie-risque.info](#) sera compris dans un site chapeau « **espece-risque-sante.info** » dédié plus largement aux questions sur les **espèces à enjeux pour la santé humaine** (ambrosies, chenilles processionnaires, espèces allergisantes, etc.).

[Signalement-ambrosie.fr](#) est actuellement en cours de refonte par les équipes techniques d'Atlasanté. **La nouvelle version de la plateforme, conservant le même URL, devrait être en ligne le 1er juin.** Le fonctionnement global reste le même mais devrait être plus intuitif avec un visuel légèrement modifié et les bugs qui ont pu avoir lieu les années précédentes devraient être corrigés !

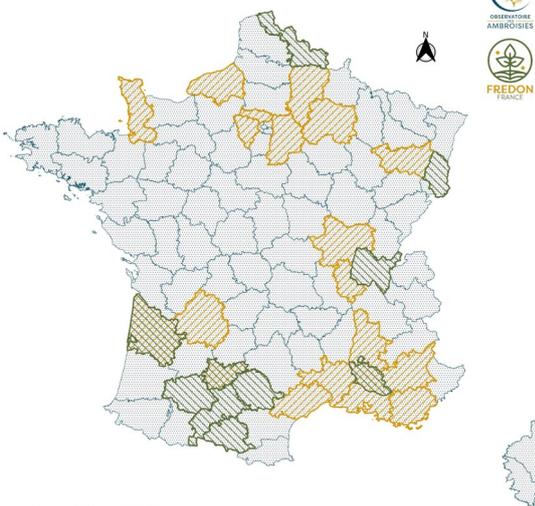
PUBLICATION DES CARTES DE RÉPARTITION DES AMBROISIES EN FRANCE

Les cartographies de présence des trois espèces d'ambrosie réglementées en France sont publiées tous les ans par l'Observatoire. Les dernières versions intégrant les données 2020 viennent de paraître.

Ambrosia artemisiifolia est présente sur tout le territoire à des degrés très divers, tandis que *A. psilostachya* et *A. trifida* restent localisées (cf. carte). L'ensemble de ces espèces sont de mieux en mieux connues, ce qui facilite les observations et signalements.

Vous pouvez retrouver en ligne les différentes cartes nationales concernant la répartition des trois espèces d'ambrosie ainsi que les cartes régionales de la présence d'Ambrosie à feuilles d'armoise [sur la page dédiée](#) du site [ambrosie.info](#).

Etat des connaissances entre 2000 et 2020



Ambrosia artemisiifolia

▨ Département(s) où au moins une commune présente au moins un signalement

Ambrosia psilostachya

▨ Département(s) où au moins une commune présente au moins un signalement

Ambrosia trifida

▨ Département(s) où au moins une commune présente au moins un signalement

SOURCES D'INFORMATION

1. [Décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020](#) portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

RÉDACTION :

Alexandra MARTIN
Marilou MOTTET
Alice SAMAMA



CONTACT :

observatoire.ambrosie@fredon-france.fr

Tél : +33 (0)1 53 83 71 75

Retrouvez l'actualité liée à l'ambrosie sur nos réseaux sociaux



Tous les numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables ici

ACTUALITÉS

- Des **formations** à destination des référents ambrosie sur les moyens de lutte et sur l'utilisation de la plateforme de signalement ambrosie sont régulièrement organisées. Pour connaître les modalités dans votre région, contactez les coordinateur.trices de la lutte : [retrouvez leurs contacts sur cette page](#)
- C'est le dernier mois pour participer à l'enquête sur les graines d'ambrosie présentes dans la nourriture pour oiseaux : [renseignez l'enquête via ce lien](#)